



FLASH INFOS PAUNAT - JUILLET 2026

37

Les 31 mars et 27 avril dernier, les réunions du Conseil Municipal ont été consacrées, respectivement, à l'examen des comptes de l'année 2025 et au vote du budget 2026 avec la fixation des taux des différentes taxes.

Ce bulletin vous présente les données principales du mécanisme budgétaire d'une commune. Elles révèlent une situation saine pour notre village.

L'inconnue du coût de révision de la toiture de l'abbatiale nous incite à la prudence. Chacun peut constater que le contexte international renchérit le coût de la vie et celui des travaux. Nous avons cependant à rebâtir le mur de la Route de Sors et atténuer l'impact des canicules à répétition principalement pour l'école communale.

Nous profitons de ce Flash Infos pour vous rappeler les dates des prochaines manifestations.

Juillet	Août
Marché gourmand : jeudi 23	Exposition salle J. Vignal : du 1^{er} au 15
Sucré-Salé : jeudi 30	Marchés gourmands : 06 & 15
	Concerts : 08, 09, 11 & 12
	Fête votive : samedi 15

Christian GARRIGUE

1 - Le budget communal

Il est constitué de 2 sections : le fonctionnement et l'investissement.

Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses
Charges de personnel	Remboursement du capital
Charges générales	Investissements récurrents (voirie)
Subventions	Investissements décidés par le conseil (abbatiale, place)
Intérêt des emprunts	Acquisition terrains
Recettes	Recettes
Impôts et taxes	Subventions d'investissement (État, Région, Département, DRAC, ...)
Dotation globale de fonctionnement	Fonds de concours du Grand Périgueux
Droit de mutation, loyers	Office du tourisme du Grand Périgueux

2 - Résultats budgétaires 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document élaboré conjointement par le maire et le Trésor Public et présenté au conseil municipal pour approbation.

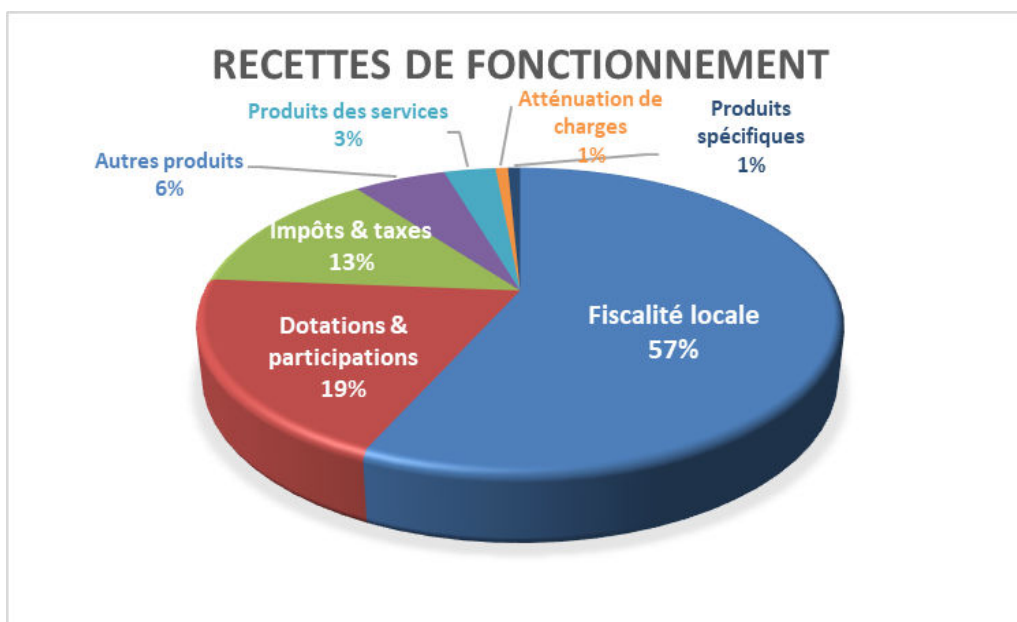
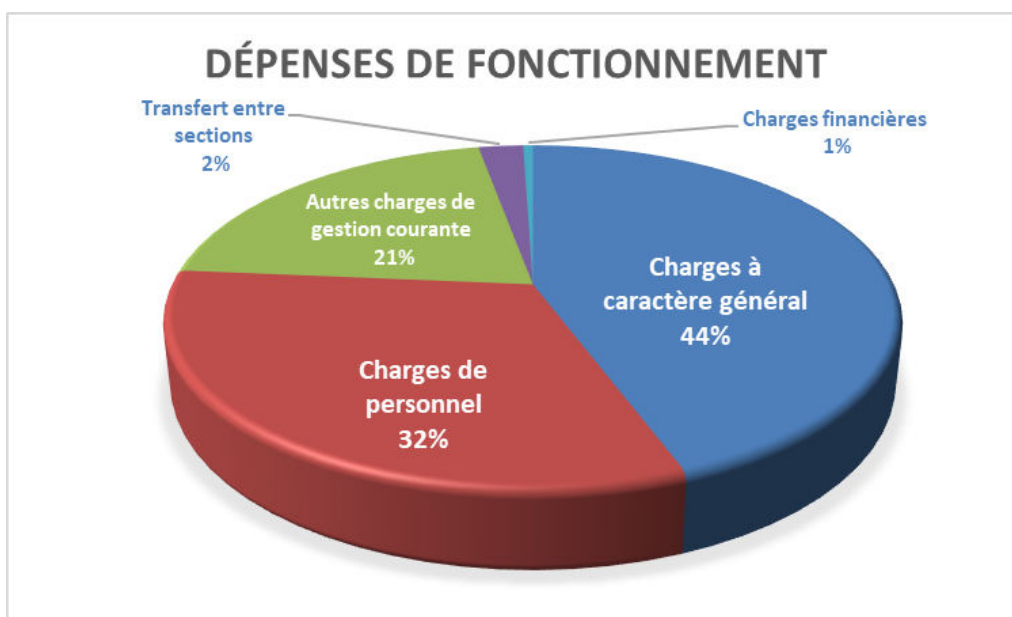
Il reprend l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année écoulée et certifie la bonne application du budget.

Pour 2025, il fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **398 061,06 €**

Un déficit d'investissement de **25 585,38 €**

Les graphiques qui suivent illustrent les grandes masses de nos dépenses et de nos recettes.



	2023	2024	2025
Charges à caractère général	99 181	108 565	131 868
Charges de personnel	89 505	99 960	95 421
Indemnités et subventions	48 707	52 309	61 761

Nous constatons une augmentation sensible des dépenses de fonctionnement à la fois sur les charges générales et les autres charges de gestion et, à contrario, une baisse des dépenses de personnel.

Pour les charges générales, les variations sensibles affectent principalement

- Entretien et réparation des bâtiments publics (transepts abbatiale, fenêtres, chauffage salle des fêtes)

Pour les autres charges de gestion courantes, les variations sensibles affectent principalement

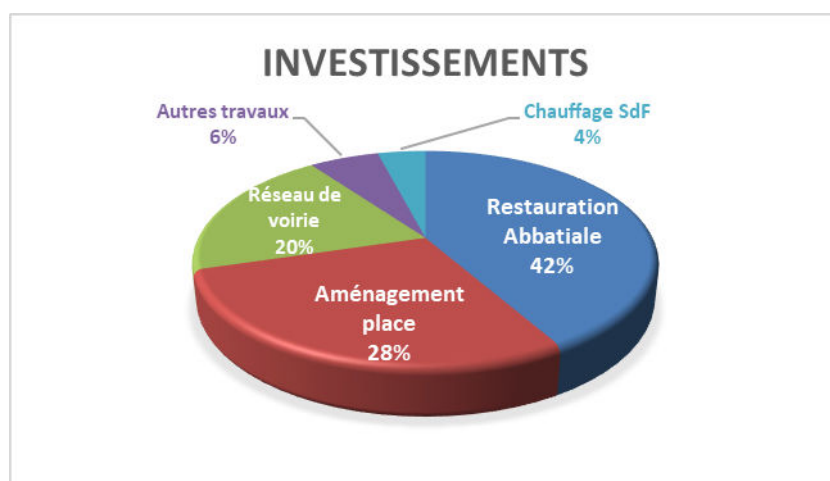
- la participation au fonctionnement du RPI : syndicat scolaire et transport

Les recettes de la commune sont relativement stables même si on note une baisse de rendement des impôts directs locaux.

A titre indicatif pour 2025, elles étaient constituées principalement par :

- Les impôts et taxes pour 180 280 €
- Les dotations de l'État pour 55 580 €.
- Les attributions de compensation du Grand Périgueux pour 30 000 €.
- Le produit de nos loyers pour 15 500 €.

En investissement, les dépenses se répartissent comme suit :



3 - LE BUDGET 2026

Notre budget 2026 s'équilibre à hauteur de 648 922 € en fonctionnement et 388 530 € en investissement.

2 axes forts :

- Stabilisation de nos dépenses de fonctionnement dans un contexte difficile de maîtrise des coûts.
- Poursuite de l'entretien de la voirie et de notre patrimoine malgré l'incertitude du montant de l'entretien de la toiture de l'abbatiale.

4 - Fixation du taux des taxes

Les taux 2025 sont maintenus en 2026 par le Grand Périgueux et par la commune :

	Grand-Périgueux	Paunat
Foncier bâti	4,74%	42,74%
Foncier non bâti	4,73%	127,95%
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	-	12,28%

Par ailleurs, la hausse des valeurs locatives décidées par l'État devrait être limitée à 1,7 % au lieu de 3,4 % en 2024.